

26 oct 2007 -11:00

## Conseil des ministres du 26 octobre 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 26 octobre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 26 octobre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

26 oct 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 octobre 2007

## Diplomatie préventive

### Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

#### Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord pour financer, sur le budget 2007 du SPF Affaires étrangères, les initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive :

1. Consolidation de la paix et commerce de diamant - Processus de KimberleyLe Schéma de Certification du Processus de Kimberley (KPCS) est un accord de coopération instauré afin de bannir les diamants de conflits du commerce international de diamants. La Commission européenne, en tant que présidente actuelle du KPCS, organisera au Palais d'Egmont la session plénière annuelle. Cette session sera précédée par un séminaire à destination des ONG et institutions locales. Les deux évènements auront lieu du 3 au 8 novembre, dans le Palais d'Egmont à Bruxelles.
2. Gestion efficace et équitable des richesses naturelles — AfriqueL'International Land Coalition (ILC), une coalition internationale œuvrant pour l'accès à la terre, organisera à Nairobi (Kenya), fin octobre 2007 une réunion panafricaine ayant pour thème le développement d'une stratégie régionale pour l'accès à la terre et la prévention des conflits.
3. Gestion efficace et durable des richesses naturelles - RDCLe Columbia Law School Human rights Clinic entreprendra un audit indépendant des contrats miniers en RDC. Le Carter Center soutiendra en même temps la commission interministérielle et les Autorités congolaises dans leur propre exercice d'audit et dans les éventuelles révisions de ces contrats. Aussi, un dialogue transparent entre toutes les parties sera stimulé.
4. Développement des capacités et renforcement de la société civile — RDCCe projet contribuera à une solution locale et durable pour les enjeux liés au retour des réfugiés et autres déplacés internes dans leur pays ou région d'origine.
5. Médiation dans les conflits imminents et en cours - processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - gestion de crise — Soudan/BelgiqueA la demande des autorités soudanaises, dix jeunes diplomates soudanais (5 du Sud et 5 du Nord) suivront un programme de formation d'une semaine organisé en étroite collaboration avec l'Institut Egmont.
6. Construction / renforcement d'un appareil de sécurité légitime et efficace — TchadLes NU soutiendront le gouvernement tchadien à la création et à la formation d'une force de police spéciale, qui sera chargée du maintien de l'ordre dans les camps de réfugiés et les zones assimilées, qui guidera des missions humanitaires et qui garantira la libre circulation du personnel humanitaire. Cette contribution des NU est une « flanking measure » de l'opération PESD que mènera l'UE.
7. Opération de déminage et non-prolifération — Landmine MonitorL'Observatoire international pour les Mines antipersonnel peut être considéré comme une autorité sur le plan du suivi des politiques sur les mines antipersonnel. Chaque année, nous contribuons au financement du rapport annuel via l'ONG Handicap International.
8. Respect et conscientisation aux droits de l'homme — MoldavieL'OIM souhaite réunir diverses instances de 12 Etats-membres de l'UE afin d'échanger leurs connaissances et leurs meilleures pratiques en vue de renforcer leurs capacités dans le cadre de la lutte contre le trafic des êtres humains. L'activité principale sera un

séminaire de 'networking' et de formation en Moldavie. 9. Respect et conscientisation aux droits de l'homme - Portail droit humanitaire international L'ONG Humanitarian Policy and Conflict Research (HPCR) veut développer un portail d'accès à internet francophone axé sur le droit humanitaire international, d'une part basé sur des enquêtes et un réseau d'information propres et, d'autre part, relié au portail d'accès déjà existant en anglais. 10. Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Belgique Le Centre interdisciplinaire d'Etudes de l'Islam dans le Monde contemporain (CISMOC) organise un séminaire où un certain nombre de questions relatives aux transformations du monde du chiisme seront débattues du point de vue idéologique et organisationnel ainsi que du point de vue des relations avec le sunnisme et avec l'Occident. 11. Consolidation de la paix et médias - Afghanistan Au travers d'un programme radiophonique populaire, des messages éducatifs au sujet de la prévention des conflits et de l'arbitrage sont diffusés 6 fois par semaine. Ces émissions sont complétées par des programmes éducatifs hebdomadaires ainsi qu'un magazine illustré mensuel tiré à 4.000 exemplaires. Une attention toute particulière est portée aux situations quotidiennes de la campagne afghane, au monde des enfants et aux thèmes féminins. 12. Construction / renforcement des institutions publiques, promotion de la bonne gouvernance - Afghanistan L'ONG belge Solidarité Afghanistan Belgique vise à améliorer la qualité de l'enseignement afghan, via des formations, en concevant des instruments d'appréciation et d'évaluation, conduisant des études d'impact et établissant des recommandations pour le ministère afghan de l'Education. 13. Développement des capacités et renforcement de l'état de droit - Russie L'asbl Pax Christi Vlaanderen souhaite renforcer la société civile russe et y promouvoir la tolérance. Ce projet est mené conjointement avec deux organisations russes. L'objectif de ce projet est de faire prendre conscience les jeunes citoyens russes de leurs droits, de promouvoir la tolérance par la non-violence et de renforcer les associations locales dans leur activités de consolidation de la paix. 14. Opérations de déminage et non-prolifération - Small Arms Survey L'institut de recherche suisse Small Arms Survey publie chaque année un rapport qui fait autorité dans le domaine de la prolifération des petites armes et armes légères. Cet ouvrage est édité sous la forme d'un livre. 15. Opérations de déminage et non-prolifération - Jordanie La 8e Conférence des Etats-parties à la Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel se tiendra en Jordanie du 18 au 22 novembre 2007. La Belgique participera aux frais de suivi administratif et financier par le biais du Centre de Déminage humanitaire international de Genève (GICHD). 16. Médiation dans les conflits imminents et en cours - processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - gestion de crise - Moyen-Orient Le projet Partners for Dialogue - EMES Forum, proposé par le Collège d'Europe, est un programme d'étude sur la coopération entre l'Union européenne, Israël et les Territoires palestiniens. Il réunira des étudiants du Collège d'Europe et des étudiants en Affaires européennes israéliens et palestiniens qui se pencheront, au cours d'ateliers de travail et de débats, sur les enjeux de la coopération entre l'Europe et le Moyen-Orient. 17. Réparation des dommages causés par un conflit - Moyen-Orient Ceci est une initiative de centaines de familles israéliennes et palestiniennes endeuillées par la perte de parents proches dans le conflit. Les membres de l'Association (par paire, un de chaque communauté) se rendent dans les établissements scolaires israéliens et palestiniens pour dialoguer avec les lycéens de 17-18 ans au départ de leur histoire personnelle. 18. Construction d'une société démocratique, soutien aux processus participatifs - Mongolie Ce projet a été développé par l'ONG mongole MONES (Mongolian Women's Fund) et a pour objectifs : de sensibiliser la population de ces provinces rurales au problème de la violence domestique, de renforcer l'assistance juridique aux victimes dans les zones visées et de développer les capacités et l'expertise des instances juridiques dans ces régions. 19.

Respect et conscientisation aux droits de l'homme - ICJL'International Commission of Jurists (ICJ) a développé en 2006 le programme Global Security & Rule of Law, dans le but de persuader les gouvernements engagés dans la lutte contre le terrorisme que les mesures anti-terroristes doivent respecter les règles de droit, les droits de l'homme et le droit humanitaire.

20. Opérations de déminage et non-prolifération - ColombieL'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) vise à améliorer la capacité de l'Etat colombien à répondre dans le cadre de la lutte contre les petites armes. Des stratégies de formation, d'information, de promotion, d'assistance technique et de régulation seront développées à destination des différentes institutions nationales.

21. Construction d'une société démocratique et soutien aux processus participatifs - TurquieCe projet consiste en un sondage pour découvrir la manière dont la jeunesse turque perçoit les autorités, la participation, les jeunes politiciens ou encore comment elle se perçoit elle-même.Ce sondage permettra également de dégager les exigences, les questions prioritaires et les perceptions de la jeunesse envers l'UE, les USA et les questions globales.

22. Développement des capacités et renforcement de la société civile - SerbieLe projet est développé par la fondation publique hongroise Chance for Stability en étroite collaboration avec l'ONG locale « Vojvodina Centre for Human Rights », les autorités provinciales de Vojvodine et la ville de Novi Sad. Il a pour objectif d'améliorer la confiance interethnique de la population de la Province autonome de Vojvodine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

26 oct 2007 -11:00

Appartient à [Conseil des ministres du 26 octobre 2007](#)

## Défense : marchés publics

Support technico-logistique des barrières d'arrêt des bases aériennes - Fourniture d'électricité

Support technico-logistique des barrières d'arrêt des bases aériennes - Fourniture d'électricité

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé la conclusion d'un marché public pluriannuel concernant un support technico-logistique des barrières d'arrêt des bases aériennes de la composante aérienne. Le nouveau contrat est conclu avec le fabricant d'origine, AERAZUR. Le marché consiste en la maintenance préventive, corrective et évolutive des barrières d'arrêt. Le Conseil des ministres a également donné son accord pour le lancement d'une procédure d'adjudication pour un marché pluriannuel de fourniture d'électricité aux quartiers de la Défense situés en Région wallonne et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les contrats actuels arrivent à échéance au 31 décembre 2007. Le nouveau contrat sera valable pour une durée de 3 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

26 oct 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 octobre 2007

## Régie des bâtiments

Série de mesures concernant la Régie des bâtiments

Série de mesures concernant la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui autorise la Régie des bâtiments à intervenir en qualité de conseiller en faveur de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) dans sa recherche d'un nouvel hébergement et à assister l'IBPT pendant les travaux de première installation dans la nouvelle surface immobilière à prendre en location. Le Conseil des ministres a également autorisé la Régie à prendre en location des places de parking sur le terrain de la Société Espace Léopold (SEL) pour les besoins du Centre de Presse international au Résidence palace, rue de la Loi 155 à Bruxelles. Enfin, dans le cadre du regroupement fonctionnel des services publics fédéraux en région bruxelloise, le Conseil des ministres a marqué son accord sur :- le paiement des loyers à compter de la date de mise à disposition de la Tour des Finances rénovée ;- les travaux de première installation pour la Tour des Finances rénovée, leur financement et leur répartition entre les occupants ;- la procédure d'attribution des marchés pour la gestion technique et l'entretien dans la Tour des Finances rénovée ;- le principe, à confirmer par le prochain gouvernement, de la délégation au ministre des Finances de la conduite de la procédure et de la conclusion des contrats correspondants au nom et pour compte des services occupants ;- la mise à disposition de la Régie des montants nécessaires aux travaux de réaménagement dans le bâtiment Eurostation- l'installation du Centre d'expertise des soins de santé dans l'extension de la Tour des Finances, rue Royale et sur des modifications d'occupation dans le bâtiment Eurostation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et  
des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

26 oct 2007 -11:00

Appartient à [Conseil des ministres du 26 octobre 2007](#)

## Réglementation des marchés publics

### Modification de la réglementation relative aux marchés publics

#### Modification de la réglementation relative aux marchés publics

Le Conseil des ministres a décidé de modifier la réglementation en matière de marchés publics, sans attendre les arrêtés d'exécution des lois des 15 et 16 juin 2006 qui réforment en profondeur la réglementation des marchés publics. La raison en est que les dispositions obligatoires des directives européennes doivent être transposées à court terme (2004/14/CE et 2004/18/CE). Le projet d'arrêté royal, proposé par le Premier ministre Guy Verhofstadt, modifie la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que les arrêtés d'exécution de cette loi (loi du 24 décembre 1993). Les modifications à la loi donnent la possibilité au Roi de prendre les mesures nécessaires à la transposition des dispositions européennes obligatoires. Les autres modifications concernent :- la situation des institutions universitaires de droit privé ;- l'exemption visant les marchés passés auprès d'une entreprises liée ou d'une co-entreprise, dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux ;- la définition des droits spéciaux ou exclusifs octroyés à des entreprises privées dans ces mêmes secteurs ;- la détermination du régime applicable lorsque l'objet d'un marché concerne plusieurs activités ;- la suppression de l'exemption relative aux services de téléphonie vocale, de télex, de radiotéléphonie, d'appel unilatéral sans transmission de paroles et aux services de transmission par satellite. Les modifications apportées à l'arrêté royal du 8 janvier 1996 visent les marchés avec publicité européenne et concernent :- la mention de quatre nouveaux cas d'exclusion de la participation à des marchés ;- l'extension de l'évaluation de la capacité technique ou professionnelle des concurrents à leur savoir-faire, à leur efficacité, à leur expérience et à leur fiabilité ;- l'extension aux marchés de travaux et de fournitures des exigences possibles en matière de conformité à des normes de garantie de la qualité prévues pour les marchés de services ;- la possibilité de prévoir des exigences en termes de mesures ou de systèmes de gestion environnementale pour les marchés de travaux ou de services ;- de nouvelles définitions des spécifications technique, de la norme, de l'agrément technique européen, de la spécification technique commune et du référentiel technique européen ;- une nouvelle approche des spécifications, qui peuvent être formulées par référence soit à des normes, soit à des exigences fonctionnelles ou de performances. Les modifications apportées aux arrêtés du 10 janvier 1996 et du 18 juin 1996 concernent les mêmes adaptations que celles mentionnées au paragraphe ci-dessus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





26 oct 2007 -11:00

Appartient à [Conseil des ministres du 26 octobre 2007](#)

## Projets de l'AFMPS

Approbation de projets de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé financés par la cotisation exceptionnelle 2007

Approbation de projets de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé financés par la cotisation exceptionnelle 2007

Sur proposition de M. Didier Donfut, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé trois projets que l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) financera grâce à la cotisation exceptionnelle 2007. Cette cotisation est prévue dans la loi-programme du 27 décembre 2006 et s'élève à 0,175 % du chiffre d'affaires du secteur pharmaceutique. Lors du contrôle budgétaire de 2006, le Conseil des ministres (18/03/2007) a affecté cette cotisation de 5 millions d'euros à l'AFMPS pour couvrir les dépenses qui incombent à ses missions, afin d'améliorer le niveau de service aux citoyens et de donner une valeur ajoutée à l'industrie. Trois projets atteignent maintenant la phase de concrétisation. Le premier projet vise à proposer une base de données reprenant l'ensemble des notices de médicaments existants dans les trois langues nationales. Le second projet concerne la pharmacovigilance, qui a pour but de maximaliser l'implication d'un groupe de professionnels de la santé qui signaleront les effets graves, inattendus ou suspects de certains médicaments. Le troisième projet, appelé Backlog II, traitera l'arriéré des dossiers d'enregistrement. Le Conseil des ministres confirme qu'il s'agit d'un projet global pris dans le cadre de la cotisation exceptionnelle et qui a bel et bien démarré en 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

26 oct 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 octobre 2007

## Calamités agricoles

Reconnaissance d'une calamité agricole et modification du calcul des indemnités

Reconnaissance d'une calamité agricole et modification du calcul des indemnités

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs aux calamités agricoles. Le premier projet considère comme une calamité agricole la sécheresse des mois de juin et juillet 2006, suivie par les pluies abondantes du mois d'août 2006. Il délimite également l'étendue géographique de cette calamité et détermine l'indemnisation des dommages. Le second projet modifie l'arrêté royal du 7 avril 1978. Il fixe les taux variables par tranche du montant total net des dommages subis, de même que le montant de la franchise et de l'abattement pour le calcul de l'indemnité de réparation de certains dommages causés à des biens privés par des calamités agricoles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

26 oct 2007 -11:00

Appartient à [Conseil des ministres du 26 octobre 2007](#)

## Contributions de responsabilisation

### Fixation des montants des contributions de responsabilisation pour 2007

#### Fixation des montants des contributions de responsabilisation pour 2007

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre des Pensions, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les montants des contributions de responsabilisation à charge de certains employeurs du secteur public pour l'année 2007. Les montants des contributions de responsabilisation, dues par les Communautés et les Régions pour l'année 2007, sont fixés aux mêmes montants que ceux qui étaient dus pour 2002. La contribution de responsabilisation a été introduite en 1994, en vue de compenser l'accroissement en matière de charges de pension qui est notamment la conséquence de la politique salariale et de recrutement menée par les Communautés et les Régions au bénéfice de leur personnel statutaire. Le gouvernement fédéral rappelle que cette contribution n'est pas proportionnelle aux charges à supporter par les autorités fédérales. Le projet d'arrêté est pris en application de l'article 8 de loi spéciale du 5 mai 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

26 oct 2007 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 octobre 2007

## Conciliation fiscale

### Solution temporaire pour le suivi des demandes de conciliation fiscale

### Solution temporaire pour le suivi des demandes de conciliation fiscale

Sur proposition MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Hervé Jamar, ministre chargé de la Modernisation des Finances et de la Lutte contre la fraude fiscale, le Conseil des ministres a pris acte de la procédure de mise en oeuvre du service de conciliation fiscale. La situation prolongée de la période "d'affaires courantes" et la surcharge de travail du service P&O ont affectés le processus de désignation des membres du collège du Service de conciliation fiscale. Toutefois, le citoyen peut transmettre des demandes de conciliation à partir du 1er novembre 2007. Une solution temporaire a été mise sur pied pour assurer le suivi de celles-ci : le citoyen pourra adresser sa demande de conciliation auprès d'une adresse classique ou électronique ainsi que par télécopie. Ces demandes seront alors traitées par le personnel du Call Center qui informera le demandeur, dans les 15 jours, de la décision ou non de traiter la demande.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>